



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.8
5 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-sixième session (Deuxième partie)
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 7. Information économique et sociale et analyse des politiques

1. À sa 25e séance, le 19 juin 1996, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 7 (Information économique et sociale et analyse des politiques), du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Débat

2. De nombreuses délégations ont souligné l'importance du programme notamment dans le domaine des statistiques et dans celui de la population, et ont déclaré soutenir les objectifs du plan. Une délégation s'est interrogée sur ce qu'apportaient de plus les activités du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques dans ce domaine.

3. Certaines délégations ont émis l'avis que les objectifs du programme étaient ambitieux, tandis que d'autres ont fait observer que leur réalisation était difficilement mesurable. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'assurer une bonne coordination, ou coopération selon le cas, entre ce programme et ceux d'autres organes de l'ONU et organismes des Nations Unies, comme les commissions régionales, les institutions issues des accords de Bretton Woods, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), afin d'éviter les doubles emplois et d'utiliser efficacement les ressources limitées disponibles.

4. Selon certaines délégations, le programme devrait aussi porter sur la question de la mise en place d'un système d'échanges non discriminatoire et du transfert de technologie, ainsi que sur la situation de la dette extérieure.

5. Plusieurs délégations ont souligné que le plan devrait accorder la place qui leur revenait aux questions intéressant les pays à économie en transition (réfugiés et personnes déplacées; migrations et logement; étude des possibilités de laisser jouer les lois du marché pour résoudre les problèmes de distribution, de répartition et de réglementation, etc.).

6. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance que revêtait l'examen des effets des sanctions multilatérales et des mesures économiques coercitives sur les États visés et sur les États tiers. D'autres délégations se sont demandé si la fin de la guerre froide avait vraiment mis en évidence les liens qui existaient entre les volets politiques et économiques des travaux du Secrétariat s'agissant de questions comme les effets des sanctions, ou encore si l'on devait vraiment, dans le cadre du programme, procéder à des analyses socio-économiques et proposer des politiques pour la reconstruction après les conflits et le redressement des régions en crise. Un certain nombre de délégations ont souligné que le programme devrait aussi aborder la question des conséquences des mesures économiques coercitives prises unilatéralement par certains pays.

7. Une délégation a proposé que le sous-programme 7.3 fasse l'objet d'un programme distinct intitulé "Développement mondial : questions et politiques" et comprenant les sous-programmes suivants :

1. Suivi et évaluation des nouvelles questions et politiques socio-économiques mondiales
2. Promotion du développement et de la coopération économique internationale
3. Problèmes et perspectives en matière de développement intégré
4. Dette extérieure et financement du développement
5. Analyse à l'échelle du système de certains domaines couverts par les programmes économiques et sociaux
6. Planification et coordination de la coopération internationale (y compris la programmation par pays)
7. Développement et environnement

8. Certaines délégations ont déclaré que le sous-programme 7.2 devrait tenir compte de tous les aspects du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dont les 16 chapitres devaient être appliqués de façon intégrée et exhaustive. Pour ce faire, il était essentiel que les pays développés fournissent effectivement les ressources financières qu'ils avaient promises. À ce propos, le sous-programme pourrait également comprendre une évaluation générale des ressources nécessaires pour appliquer le Programme d'action. De surcroît, le sous-programme était axé avant tout sur la

diffusion d'informations. Certes, l'information jouait un grand rôle dans l'élaboration des politiques en matière de population, mais l'adoption de recommandations concrètes propres à appuyer les efforts, objectifs et politiques nationaux en matière de population et de développement était indispensable.

Conclusions et recommandations

9. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le programme 7 du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001, moyennant les modifications ci-après :

a) Paragraphe 7.2 : Ajouter les mots "la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)" après les mots "la quatrième Conférence mondiale sur les femmes";

b) Paragraphe 7.3 b) : Ajouter les mots "la fiabilité, l'uniformité" après le mot "compilation";

c) Paragraphe 7.4 a) : Ajouter à la fin de la troisième phrase les mots "pour renforcer le rôle de l'ONU en tant que centre d'excellence pour les statistiques";

d) Paragraphe 7.7 d) : Supprimer dans la première phrase le mot "rapides" et ajouter les mots "et le vieillissement de la population" après les mots "les migrations internationales";

e) Paragraphe 7.8 b) : [Dans la deuxième phrase, remplacer les mots "pour résoudre les difficultés qu'ont certains pays à assurer le service de leur dette" par "(texte qui sera communiqué par l'Iran (République islamique d'), le Brésil et les États-Unis d'Amérique)";

f) Paragraphe 7.10 c) : Dans la troisième phrase, supprimer le membre de phrase ", dans le cadre plus général des efforts déployés par l'Organisation pour atténuer ou enrayer les effets de la fragmentation des États".
